

Sujet : DAUMAS André demande : le rayon canadel extension du domaine des plages naturelles
Date : Tue, 13 Mar 2018 09:47:41 +0100
De : "André DAUMAS"

Nous sommes propriétaires d'un logement résidence secondaire au Parc du Rayol au Rayol canadel et je tiens à réagir au sujet du projet de la Mairie sur l'extension des plages.

ce projet surprend lorsqu'on sait que chaque année le trait de côte diminue avec la montée des eaux.

La Mairie s'est d'ailleurs alarmée de cette situation en présentant son projet de lutte contre l'érosion en annonçant un recul du trait de côte de 80 cm d'ici à 2020

cette extension va manifestement avoir comme conséquence de diminuer la surface réelle disponible au public ,au bénéfice exclusif des concessionnaires des plages privées.

Il faut rappeler que depuis un arrêt du Conseil d'Etat de 1858, le droit français reconnaît le principe de l'accès libre et gratuit du public aux plages.

Depuis la loi littoral de 1986, les concessionnaires sont tenus de laisser libre de toute installation au moins 80% de la longueur et de la surface de la plage et de laisser passer les piétons sur une bande d'une largeur significative tout le long de la mer généralement de 3 à 5 mètres.

Il est donc primordial que la superficie exacte et de référence de la plage soit déterminée par un organisme indépendant .

Il est également impératif que l'accès actuel à la plage qui existe à l'est de la plage du Boukarou soit maintenu en l'état car il permet également l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Il est évident que le projet d'extension des plages ne va que dans le sens d'intérêts privés et mercantiles au mépris de l'intérêt public.

Les plages du Rayol ont toujours eu une vocation familiale et cette vocation doit perdurer ce qui ne sera pas le cas avec la diminution de la superficie consacrée au public et la suppression des accès publics.

Mr et Mme DAUMAS

Profil : particulier

Nom : DAUMAS

Prénom : André